

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 19 décembre 2019, à 20 h.

À laquelle assemblée sont présents, mesdames les conseillères Julie Daigneault et Marie Lise Desrosiers, messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, Carl Talbot et Jean Roy formant quorum sous la présidence de madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents monsieur Jean-François Auclair, directeur général par intérim et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Richard Tétréault est absent lors de cette séance.

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

1. Acceptation de l'avis de convocation

2019-12-626

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Adoption du règlement 2019-1420 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2020

2019-12-627

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2019-1420 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2020.

Adoptée

3. Adoption du règlement 2019-1421 décrétant une dépense et un emprunt de 4 570 000 \$ concernant des travaux de réfection des rues David, Jacques-Sachet, Des Voltigeurs, Cooper, Charles-Boyer et St-Jacques

2019-12-628

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2019-1421 décrétant une dépense et un emprunt de 4 570 000 \$ concernant des travaux de réfection des rues David, Jacques-Sachet, Des Voltigeurs, Cooper, Charles-Boyer et St-Jacques.

Adoptée

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

4. Levée de la séance

2019-12-629

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2019, à 20 h 02, soit levée.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière